Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260922-DEL26177-DE

République Française
Département du Cher

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

Légal	En exercice	Présents	Pouvoir(s)	Absent(s)
35	35	29	6	0

Affichage : 23 septembre 2026

Secrétaire de séance : **Gaëtan AUPÈCLE**

L'an deux mille vingt six, le 22 septembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 16 septembre 2026, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yannick LE ROUX, Maire.

Étaient présents :
Gaëtan AUPÈCLE, Nathalie BAPTISTE, François BEDU, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Jacques CARLION, Aldeina CELA, Delphine CHAUVIET, Brigitte COCARD, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Malika DEMIK, Daniel DIAS, Toufik DRIF, Julien DUFRAINE, Jill GAUCHER, Yves HUSTÉ, Pierre LE BÉLENGER, Yannick LE ROUX, Alain MASSICARD, Marie-Christine MIGALI, Martine MILLEPIED, Fabienne MOINDROT, Stéphane MOUSSET, Christophe PISTILLI, Elie-Yonah RICOU, Séverine ROGER, Maryvonne ROUX, Ahmed TAOUSSI.

Étaient représentés :
Frédéric BERNARD donne pouvoir à Alain MASSICARD, Marc-Antoine FOSSARD donne pouvoir à Bruno BOURDIN, Philippe FOURNIÉ donne pouvoir à Jill GAUCHER, Lawrence LOONTJENS donne pouvoir à Fabienne MOINDROT, Sandrine MARTIN donne pouvoir à Séverine ROGER, Frédéric NOBLE donne pouvoir à Yves HUSTÉ.

DEL26/177 – FINANCES – BUDGET ANNEXE FOIRE ET SALON – EXERCICE 2026 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Rapporteur : Brigitte COCARD

Considérant qu la présente décision modificative n° 1 s'élève globalement à

16 297,00 €

et s'équilibre par section comme suit :

investissement	0,00 €
fonctionnement	16 297,00 €

Considérant qu'elle se présente comme suit :

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260922-DEL26177-DE

Séance du Conseil municipal du 22 septembre 2026

Réel ou Ordre	ART.	LIBELLÉS	DÉPENSES	RECETTES
CHAPITRE 66 – CHARGES FINANCIERES			**50,00**	**0,00**
R	66111	Intérêts liés aux emprunts	50,00	
CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL			**16 247,00**	**0,00**
R	617	Prestation Foire	15 000,00	
R	6283	Frais de nettoyage des locaux	1 247,00	
CHAPITRE 75 – AUTRES PRODUIT DE GESTION COURANTE			**0,00**	**16 297,00**
R	75822	prise en charge du déficit du budget annexe		16 297,00
TOTAL FONCTIONNEMENT			**16 297,00**	**16 297,00**
TOTAL INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT			**16 297,00**	**16 297,00**

Considérant qu'en fonctionnement, elle intègre :
- l'ajustement des intérêts liés aux emprunts à hauteur de 50,00 €,
- l'ajustement de la prestation foire 2026 pour 15 000,00 €,
- l'ajustement des frais de nettoyage des locaux pour 1 247,00 €

et s'équilibre par l'inscription d'une subvention d'équilibre complémentaire d'un montant de

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Politiques Contractuelles et Personnel en date du 15 septembre 2026,

Le Conseil municipal,
Ouï l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

À l'unanimité,

- d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe Foire et Salon pour l'exercice 2026.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Gaëtan AUPÈCLE

Le Maire

Yannick LE ROUX



Publication sur le site internet le 23 septembre 2026